

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départ de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.  
3 — 45 — — Express.  
3 — 20 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La première réunion des plénipotentiaires, pour  
l'affaire de Neuchâtel, a eu lieu jeudi au ministère  
des affaires étrangères, sous la présidence du comte  
Walewski.

Les représentants de la Prusse et de la Suisse  
n'ont point assisté à cette séance préparatoire.  
(Constitutionnel.)

Le traité de paix entre l'Angleterre et la Perse a  
été signé, mardi soir, à Paris, par lord Cowley et  
Ferruck-Khan. (Idem.)

L'Express annonce qu'un conseil de cabinet s'est  
réuni hier, à deux heures, au grand complet. Lord  
Palmerston a eu dans la journée une longue confé-  
rence avec le comte de Granville, et une autre avec  
M. Cowper, vice-président du conseil privé. Aucun  
des ministres, à l'exception de M. Baines, n'a siégé  
hier à la chambre; la plupart étaient en conférence  
les uns avec les autres.

Le Sun dit que le conseil de cabinet, tenu à la ré-  
sidence de lord Palmerson dans Downing-street,  
s'est terminé à trois heures et demie, et qu'à cinq  
heures un quart le noble lord premier ministre est  
parti pour Windsor où il a dû avoir une conférence  
avec la reine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Londres, le 5 mars. — Lord Palmerston est à  
Windsor depuis hier soir.

« Tous les journaux s'accordent pour dire qu'il  
demandera à la Reine l'autorisation de dissoudre le  
Parlement dans le mois de mars. »

« Londres, le 5 mars. — Le Morning-Post croit  
qu'à la suite d'un conseil tenu par le cabinet, il a  
été décidé que lord Palmerston demanderait à la  
Reine de dissoudre le Parlement, et qu'il n'y a plus  
qu'à attendre la résolution de Sa Majesté.

« Le Morning Advertiser dit que la dissolution du  
Parlement aura lieu immédiatement, et que le  
nouveau Parlement voterait le budget. La cité de  
Londre, selon le même journal, doit faire une dé-

monstration de confiance à l'égard de lord Palmers-  
ton.

« Le Times considère la dissolution du Parlement  
comme impossible si la Chambre des communes ne  
vote pas les fonds nécessaires aux services publics.

« Le Daily-News prétend que lord Palmerston  
pourra rester, mais à la condition de changer sa poli-  
tique. »

« Madrid, 4 mars. — Les nouvelles de la récolte  
sont excellentes. »

« Berne, le 5 mars. — Neuchâtel est tranquille  
et les royalistes paraissent avoir renoncé à leurs  
provocations.

« M. Gordon, ministre d'Angleterre, a visité le  
canton de Neuchâtel; à Chaux-de-Fonds, il a été  
fêté par les autorités républicaines. »

« Trieste, 5 mars. — Les nouvelles de Constan-  
tinople, sont du 27 février. Le premier et le second  
intendant, ainsi que le trésorier du Sultan, ont été  
exilés.

« 3,000 Russes de Seirran sont entrés à Tebriz  
et se disposeraient à aller à Téhéran. Une autre co-  
lonne marcherait vers le Faristan.

« Les dépêches d'Athènes, du 28, annoncent que  
les troupes d'occupation alliées, ont évacué la  
Grèce. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

SUISSE. — On écrit de Berne, le 1<sup>er</sup> mars :

« Les correspondances publiques et particulières  
s'accordent à dire que le canton de Neuchâtel s'est  
trouvé toute la semaine dernière dans une agita-  
tion fiévreuse. On craignait généralement une in-  
vasion royaliste. Dans le val de Travers, on sonna  
le tocsin dans la nuit du 26 au 27 février; ailleurs  
on battit la générale, partout on fit le service de  
garde avec le plus grand soin. On assure que le  
gouvernement a des pièces en mains qui prouvent  
que les émigrés ont fait des enrôlements à l'étran-  
ger. On désigne comme chef du mouvement pro-  
jeté le pasteur Gagnebin et le juge Humbert, qui  
sont revenus ces jours-ci de Berlin. Le chef po-

litique du complot serait le référendaire prus-  
sien Werdehlen, fils du comte de ce nom, et  
qui dirigeait aussi le complot du 3 septembre. M.  
de Gulieu aussi reparait sur la scène. On dit qu'on  
a trouvé des instructions signées de lui. La partie  
radicale du canton célèbre aujourd'hui l'anniversaire  
de la révolution de 1848. La Chaux-de-Fonds se  
prépare surtout à faire une grande manifestation  
à cette occasion pour imposer aux royalistes de la  
frontière. » — Havas.

PRUSSE. — On nous écrit de Berlin, le 3 mars.

On garde toujours le silence, dans les cercles  
officiels, sur le contenu de la réponse danoise. C'est  
de Copenhague et non de Berlin qu'on annonce que  
le Danemark repousse les demandes de la Prusse et  
de l'Autriche, et cette version, toute favorable au  
Danemark, n'a rien de positif. Suivant la Nouvelle  
Gazette de Prusse, la note parlerait d'une union  
réelle qui existerait entre le Danemark et les du-  
chés; mais, de fait, il n'existe entre ces pays qu'une  
union personnelle, tenant à la dynastie qui régit  
l'un et les autres, et il sera difficile au cabinet da-  
nois de prouver sa prétention opposée à tout le  
droit historique.

Le sort de la loi du divorce est décidé dès au-  
jourd'hui, bien que la chambre ne doive voter que  
demain, à l'appel nominal, sur l'ensemble du pro-  
jet. Le député Rhoden avait proposé un amende-  
ment appuyé par ses amis du parti catholique, et  
aux termes duquel la loi ne devrait pas être appli-  
cable aux catholiques. Si cet amendement avait été  
adopté, la loi devait passer certainement, parce que  
lors du vote définitif, les catholiques auraient donné  
l'appoint. Mais l'amendement a été repoussé, au-  
jourd'hui, par 209 voix contre 76, et il en a été de  
même des autres amendements proposés, sous di-  
verses formes, par les catholiques, pour arriver au  
même résultat. Nous verrons donc demain le rejet  
de cette loi, préparée avec tant de soin. Le pays  
n'en sera pas mécontent, car elle était très-impopu-  
laire.

D'après les derniers arrangements, le prince  
Frédéric-Guillaume se rendra, au mois de mai,  
avec ses parents, à Londres, où doivent avoir lieu

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Le sire de Nexon, après avoir donné ses ordres, re-  
vint se placer respectueusement à côté de Duguesclin. Ce-  
lui-ci, toujours préoccupé du récit fait par le routier un  
instant auparavant, demanda au chevalier-avoué de Sol-  
gnac s'il avait eu connaissance de cette autre troupe qui  
rôdait dans le voisinage. Mais le sire de Nexon, au lieu  
de donner aucun éclaircissement, manifesta une vive  
inquiétude à cette nouvelle.

— De par saint Eloi! s'écria-t-il, c'est sans doute la  
garnison de Lastours qui chevauche pour secourir le sei-  
gneur de Montbrun... Si cela est nous perdrons beaucoup  
de temps et beaucoup de monde avant de nous rendre  
maître du manoir! — Décidément ce ne peut être la garni-  
son de Lastours, répliqua Bonne-Lance; j'ai arrêté moi-  
même le messenger chargé de porter l'ordre du baron, et  
on n'a eu là-bas ni assez de temps ni assez de loisir pour  
en expédier un second... Non, non, croyez-moi, ce doit  
être un parti d'Anglais envoyé par le prince de Galles  
ou le duc de Lancastre, à supposer que le baron ait fait  
secrètement sa soumission au roi d'Angleterre. — Cela  
serait contraire à ce que me disait hier le sire de Mont-  
brun lui-même, répliqua Bertrand d'un air pensif, et  
cependant, capitaine Bonne-Lance, vous devez avoir

raison; l'Anglais seul peut se trouver de ce côté; les  
Français sont trop loin, et ils n'oseraient s'aventurer  
dans ce pays ennemi... Eh bien, pardieu, Anglais ou  
non, qu'importe? nous sommes prêts à les recevoir. —  
C'est cela, Monseigneur, s'écria Bonne-Lance; mais  
nous devons être près de l'endroit où sont cachés mes  
louveteaux!... Je vais les appeler, car ils seraient trop  
mécontents s'ils ne se trouvaient pas à la fête qui se pré-  
pare!

Portant à ses lèvres un cor d'ivoire suspendu à son  
cou, il en tira quelques sons clairs et aigus. Des cla-  
meurs lointaines sortirent aussitôt de la profondeur du  
bois.

— Les entendez-vous, reprit Bonne-Lance d'un ton de  
gaieté; jamais nichée de loups n'a mieux connu le hur-  
lement de sa mère que ces coquins ne connaissent le son  
de mon cornet... Attention! nous allons les voir paraître,  
et ils pourraient montrer les dents à la compagne...

Comme il achevait de parler, les routiers parurent en  
effet sur la lisière du bois. Le capitaine avait eu raison  
de s'avancer au-devant d'eux pour les contenir, car ils  
allaient se jeter, par habitude, sur les gens de Solignac  
sans entamer aucune explication, les prenant pour des  
ennemis. Les honnêtes vassaux du couvent furent effrayés  
de leur côté de voir surgir devant eux ces hommes fa-  
rouches; mais les chefs, en s'interposant, mirent tout le  
monde d'accord. Alors les routiers se formèrent en bon

ordre le long du chemin, et on se dirigea de nouveau  
vers Montbrun.

Bientôt on aperçut le château avec ses tours et ses re-  
doutables fortifications. L'alarme y régnait déjà; le pont  
était levé, des hommes d'armes garnissaient les remparts  
et la barbacane. Duguesclin et les deux capitaines qui  
marchaient avec lui en tête de la colonne crurent d'a-  
bord que leur présence et celle de leurs gens avait causé  
cette alerte; mais ils reconnurent bientôt, que s'ils  
étaient pour une part dans la terreur des habitants de  
Montbrun, ils n'en étaient pas toutefois l'unique cause.  
Dans le village abandonné, précisément entre eux et le  
manoir, une troupe plus nombreuse encore que celle de  
Solignac avait fait halte. Elle semblait attendre là un évé-  
nement dont il était difficile de soupçonner la nature.  
Cette troupe, entièrement composée de cavaliers, avait  
une apparence noble et guerrière. De l'endroit où l'on  
était, on reconnaissait déjà des pages et varlets en éclat-  
tantes livrées; on voyait de fiers panaches se balançant  
au vent, de belles armures réfléchissant les rayons du  
soleil, des bannières armoriées, enfin tout ce qui carac-  
térisait alors une riche et puissante chevalerie.

Dès que la troupe dont le brave Bertrand se trouvait  
momentanément le chef, fut sortie du milieu des grands  
arbres et se fut montrée à découvert, une vive agitation  
se manifesta parmi ces étrangers. On entendit leurs  
trompettes sonner haut et clair! ils se formèrent en ba-

les fiançailles solennelles de l'héritier présomptif de la couronne de Prusse avec la princesse royale Victoria. Le mariage est fixé au 21 novembre, anniversaire de la princesse. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On assure que S. M. l'Empereur doit présider vendredi le conseil d'Etat, convoqué aux Tuileries. Il paraît que dans cette séance, le conseil d'Etat sera appelé à discuter, en présence de l'Empereur, l'impôt sur les valeurs mobilières.

— L'Empereur ayant adhéré au désir manifesté par S. M. la Reine d'Angleterre de décerner une médaille commémorative aux officiers, marins et militaires de la marine impériale qui ont pris part à l'une des expéditions de guerre effectuées dans la mer Baltique par les flottes alliées, en 1854 et en 1855, les conditions ci-après viennent d'être arrêtées en ce qui concerne la concession de cette médaille :

1° Les états-majors et les équipages des bâtiments armés en guerre participeront seuls à cette distinction ; les bâtiments employés aux transports en sont exclus, d'après le principe adopté précédemment pour la médaille commémorative de la campagne de Crimée ;

2° Les campagnes accomplies dans la mer Blanche ne donnent pas droit à une nouvelle médaille ;

3° La médaille de la Baltique ne comporte aucune agrafe ;

4° La première campagne de la mer Baltique, celle de 1854, compte à dater de la déclaration de guerre (27 mars 1854) jusqu'à la fin des opérations maritimes de cette année (6 novembre 1854) ;

5° La deuxième campagne, celle de 1855, compte depuis l'ouverture (1<sup>er</sup> mai 1855) jusqu'au 11 décembre suivant, fin des opérations de cette même année ;

6° Les détachements des corps d'artillerie et infanterie de la marine qui ont pris part à l'une ou à l'autre des deux campagnes ont droit à la médaille de la Baltique par le fait seul de leur présence dans les escadres, et sans acception des bâtiments sur lesquels ils ont séjourné.

Tout marin ou militaire de la marine qui, sous les drapeaux ou depuis sa rentrée dans ses foyers, aurait subi une condamnation grave, sera exclu du droit à la médaille de la Baltique.

Les droits à la médaille acquis par des marins et des militaires de la marine en activité de service seront constatés par les soins de MM. les préfets maritimes. Les autorités maritimes locales recueilleront également les noms des marins inscrits et congédiés qui peuvent prétendre à la médaille de la Baltique.

Les titres des marins et des militaires de la marine provenant du recrutement ou de l'enrôlement volontaire et rentrés dans leurs foyers en congé, soit de six mois renouvelable, soit de libération provisoire ou définitive, seront recueillis par les soins de MM. les généraux commandant les divisions et les subdivisions militaires.

Les listes nominatives seront *clausées le 15 mars prochain*.

Les bâtiments de la marine impériale armés en guerre, qui ont été employés dans la mer Baltique,

pendant la campagne de 1854, sont : *l'Austerlitz, le Breslaw, le Duguesclin, le Duperré, l'Hercule, l'Inflexible, le Jemmapes, le Tage, le Trident, l'Andromaque, la Poursuivante, la Semillante, la Vengeance, la Virginie, la Zénobie, l'Asmodée, le Darien, le Laplace, le Phlégeon, le Souffleur, l'Aigle, le Brandon, le Daim, le Fulton, le Lucifer, le Milan.*

Les bâtiments de la marine impériale, armés en guerre, qui ont été employés dans la mer Baltique, pendant la campagne de 1855, sont : *l'Austerlitz, le Duquesne, le Tourville, le d'Assas, la Bombe, la Fournaise, le Tocsin, la Torche, la Trombe, l'Aigrette, l'Avalanche, la Dragonne, la Fulminante, la Poudre, la Redoute, la Tempête, la Tourmente, l'Aigle, le Pélican.*

Les marins et les militaires de la marine congédiés et résidant dans le département de la Seine devront justifier de leurs titres à la médaille de la Baltique, *d'ici au 15 mars courant*, à l'état-major de la première division militaire, place Vendôme, à Paris.

— M. H. de Martinet a communiqué à l'Académie de Médecine, dans une de ses dernières séances, une note relative à une affection spéciale aux mécaniciens et aux chauffeurs attachés aux chemins de fer ; la *Gazette des Hôpitaux* donne sur cette affection les détails suivants :

« L'exposition sans abri sur les locomotives, dit l'auteur, expose les mécaniciens :

1° A un inconvénient professionnel, dont on peut se rendre compte en passant la tête hors des wagons ; c'est-à-dire à une trombe d'air froid qui paralyse la respiration, congestionne la face.

2° A une maladie professionnelle développée par l'inspiration des gaz oxyde de carbone, acide carbonique qui s'échappent du foyer.

« Le système nerveux est lésé, les sujets maigrissent, une faculté importante s'éteint ; le corps est agité de soubressauts, de convulsions ; l'intelligence faillit. Des affusions froides sur le rachis me paraissent être, sous le rapport médical et hygiénique, le moyen principal à employer. Comme prophylaxie, je voudrais demander aux administrations de réduire le travail des ouvriers en doublant leur nombre ; d'adapter aux machines une galerie protectrice dans le genre de celle qui existe à la machine Crampton, soit mieux une galerie vitrée ou un treillage métallique. Non-seulement il s'agit de la santé de plusieurs milliers d'ouvriers, mais aussi de la sécurité des voyageurs ; car la fatigue produite par un long travail et l'exposition à l'air froid paralysent les forces des conducteurs et ne leur laissent pas assez de présence d'esprit pour la conduite de leur machine. »

MM. Serres, Rayer et Ségulier ont été chargés d'examiner cette communication.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Une décision ministérielle du 6 février détermine les règles à observer par les militaires en congé ou en permission qui désirent changer de résidence. Ces changements auront lieu d'après les autorisations des généraux divisionnaires qui en rendront compte au ministre.

« L'autorisation de venir passer une partie ou la totalité du congé ou de la permission dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ne peut être

accordée que par le ministre aux militaires qui n'y ont pas leur famille.

« Enfin, les militaires qui, pour se rendre à leur destination, ont à passer par Paris, ne peuvent y séjourner plus de quarante-huit heures sans une autorisation du général commandant la division. »

— On écrit de Beyrouth, le 12 février dernier, à la *Presse d'Orient* :

« J'ai une bien triste nouvelle à vous donner aujourd'hui : il s'agit d'un sinistre de mer tel qu'on n'en a pas vu de pareil depuis bien des années sur la côte de Syrie.

« Le magnifique bateau à vapeur à hélice anglais le *Saint-Andrew*, de la force de 300 chevaux, et de la portée de 1,000 tonneaux, appartenant à une compagnie de Liverpool, a naufragé le 29 janvier dernier, à dix heures du soir, sur les bas-fonds et rochers du cap Ziaret, à une lieue de Lattaqué. Il était venu de Liverpool avec environ 3,000 colis consistant principalement en manufactures de Manchester et avec 2,000 barres de fer, le tout destiné pour Beyrouth, Alexandrette et Alexandrie.

« Arrivé le 17 janvier, il a pu difficilement, à cause de la houle continue, débarquer une partie des marchandises destinées pour Beyrouth, se proposant, comme de règle, de débarquer le reste quand le calme serait un peu rétabli. Mais le 28 janvier, dans la soirée, s'éleva une terrible tempête qui dura plus de trente heures. Dans la matinée du 29, le *Saint-Andrew* commença à chasser fortement sur ses ancres, et il finit par en perdre une. Le danger augmentant de plus en plus avec la tempête, le capitaine jugea prudent de partir, pour sauver le navire et les marchandises. En effet, vers midi il chauffa et partit en *full speed* pour prendre le large, aller à Alexandrette y débarquer les colis destinés pour cette échelle, se réservant de retourner ensuite à Beyrouth pour y décharger les marchandises qu'il devait y laisser, et se rendre ensuite à Alexandrie.

« Parti donc de Beyrouth le 29 janvier, vers midi, par une forte pluie battante et un vent violent du nord-ouest, il a marché avec toute la prudence possible ; mais vers dix heures du soir, au milieu de ténèbres très-épaisses, poussé par l'impétuosité des courants par la violence du vent, et trompé aussi par une erreur reconnue de sa boussole, il a heurté contre les récifs du cap Ziaret. Le choc a été si violent que le navire s'est trouvé en un clin d'œil brisé en deux par le milieu ; l'équipage a été sauvé, mais le navire et les marchandises ont été totalement perdus. On évalue le dommage à 100,000 liv. st. environ. De tout cela il ne reste aujourd'hui sur la plage qu'une centaine de colis de marchandises et les deux pièces du bâtiment. »

— On écrit de Jaffa, le 6 février, au même journal :

« Nous avons eu dans ces derniers jours une tempête affreuse, qui a jeté à la côte deux navires anglais mouillés dans cette rade.

« C'était le 3 de ce mois, à quatre heures du soir ; la mer était calme et unie comme une glace ; le ciel était couvert de sombres nuages, une profonde obscurité régnait sur tout l'horizon ; le baromètre était descendu à 4 degrés au-dessous de la tempête. Le paquebot à vapeur des messageries impériales le *Méandre*, commandant Sommaire, avait mouillé dans la rade à une heure du soir, venant

taille avec une précision et une rapidité qui trahissaient des hommes rompus dans les exercices de la guerre.

Ces gens ont bonne mine, dit Duguesclin à ses deux acolytes en regardant toujours du côté du village ; faites arrêter votre troupe, capitaine Bonne-Lance, et vous aussi, capitaine Nexon : rangez-les en bataille le mieux possible, afin que ces étrangers ne se moquent pas trop de nous.... Saint Georges et saint Denis ! si on en vient aux coups avec eux, nous aurons affaire à des adversaires redoutables.... — Sur ma foi, dit Bonne-Lance avec distraction, l'ordonnance de ces hommes est si belle que je les prendrais volontiers pour des Français. — Des Français ! allons donc ! encore une fois, c'est impossible, interrompit Duguesclin avec impatience ; mais alignez bien vites les vassaux... Si ceux que vous voyez là-bas sont des ennemis, ils peuvent être sur nous avant que nous soyons en état de soutenir le choc...

Les deux capitaines se mirent en devoir d'obéir. Duguesclin lui-même, excité par une sorte d'amour-propre militaire en présence de troupes si bien disciplinées, voulut surveiller la disposition de son armée improvisée. Pour les routiers de Bonne-Lance et pour la petite compagnie de Nexon, la manœuvre n'offrait aucune difficulté ; les hommes d'armes se formèrent rapidement sur une double ligne ; mais il n'en fut pas de même des vassaux de l'abbaye de Solignac. Les bonnes gens oublièrent subitement leurs résolutions.

Duguesclin riait fort de cette poltronnerie ; en ce moment, le capitaine Bonne-Lance accourut l'avertir qu'un cavalier inconnu venait de se détacher de la troupe afin de prendre langue.

— Et sauf votre bon avis, Monseigneur, continua-t-il, je persiste à croire que c'est un Français. — Français ou diable, nous allons le voir, dit Duguesclin impatienté.

L'inconnu avait fait halte dans l'espace vide, à égale distance des deux armées. Il semblait être de haut rang ; il était armé de toutes pièces, la visière baissée ; son armure damasquinée en or brillait du plus vif éclat. Un surtout de velours bleu brodé d'or couvrait ses épaules. Ce magnifique équipage rendait plus piètre et plus misérable encore l'habit gris de Duguesclin, son bonnet flétri et son écu sans armoiries.

Chacune des deux armées suivait avec anxiété les mouvements de son représentant. On vit les deux chevaliers s'aborder d'un air hautain ; ils semblèrent échanger quelques paroles.... Puis, tout-à-coup, ils sautèrent à bas de leurs chevaux et s'embrassèrent cordialement.

XX.

Un murmure d'étonnement s'éleva dans les deux armées. Le chevalier étranger était messire Olivier Duguesclin, frère unique de l'illustre Bertrand.

Sans s'inquiéter de leurs compagnons respectifs, ils se livrèrent d'abord à la joie de se revoir. Mais bientôt Oli-

vier, jetant un regard un peu ironique sur la suite de son frère, dit avec gaieté :

— Par notre commune mère ! Bertrand, où êtes-vous allé chercher de pareils gens d'armes ? Jamais je n'ai vu mines si piteuses et si couardes !... Vrai Dieu ! l'ennemi que vous allez attaquer ne doit pas être bien redoutable, ou vous serez battu sans rémission, je vous le prédis. — Ne vous moquez pas, frère Olivier, répondit Bertrand avec sévérité ; il y a quelquefois autant de courage sous la simple jaquette d'un vassal que sous une armure de chevalier.... Je compte employer ces hommes à un service pressé, et je n'ai pas été maître de choisir. — Attendez un instant, répliqua Olivier nous vous apportons des nouvelles de haute importance ; et sans doute vous ne vous amuserez pas à guerroyer contre les gentillâtres de ce pays lorsque vous les connaîtrez... — Nous apprécions, mon très-aimé frère ; mais, bon Dieu ! quel est donc cette chevalerie qui vous accompagne avec un train si magnifique ? On dirait des seigneurs damerets allant au-devant de la fiancée d'un roi ! — N'avez-vous pas déjà reconnu les armoiries et les bannières, mon vaillant sire ? Ce sont les capitaines qui étaient avec vous à Mallevau, nos beaux cousins Mauny, le comte d'Armagnac, Galeran et d'autres encore ; ils ont grande impatience de vous voir, et nous chevauchons depuis hier pour vous joindre.... Mais, par votre chef, continua-t-il en se tournant vers ses compagnons, ils ne vous ont pas re-

érations et mahones  
bord ; il était sur le  
embarquement et de  
coup un vent impé-  
r s'agit et les flots  
montagnes. Le *Méan-*  
e et se met en route ;  
qu'avec beaucoup de  
ent luttait de force  
x ; heureusement il

arcations qui étaient  
etées à la côte sans  
ax gens qui les mon-  
er dans le petit port.  
que deux navires an-  
a de l'orge, l'un de  
000. Malgré la force  
acun était attaché,  
ines cassèrent et la  
sur le sable Celui de  
ts, était placé à une  
tre, deux-mâts, à un  
les gens de la ville se  
vint à sauver l'équi-  
ours dont il avait be-  
nis en morceaux en  
a l'a vendu aux en-  
ous les armements. »

, écrits et composés  
ont, comme on sait,  
toujours supérieure  
ils fabriqués dans les  
ques artistes d'élite,  
pour atteindre le plus  
st un manuscrit de ce  
sion de voir chez Te-  
les *Heures* écrites en  
graphie, appartenant  
gne, pour Catherine  
res (appartenant par  
France). Le précieux  
étant d'or et de cou-  
ent dorées, sont re-  
les encadrements des  
de fruits, d'oiseaux,  
ures égalent et sur-  
ures productions con-  
ection du dessin, l'en-  
et la finesse du colo-  
res. Nous pourrions  
effets de lumière, des  
re, etc. Nous oserons  
s miniatures inspire-  
œuvre aux artistes de  
leur de 15,000 fr. à ce

ET DE L'OUEST.

COLES.

e *Echo Saumurois*.  
e), le 1<sup>er</sup> février 1857.

rez, comme nous, un  
ndre les idées conte-

e de votre rang ; ils vous  
e aventure : qui demande  
e ses piètres soldats ! —  
rand motif avez-vous eu  
, et comment avez-vous  
arté ? — Rien de plus sim-  
d'heures après votre dé-  
rance, est arrivé à franc  
y trouver encore. Il était  
sire le roi ; on lui avait  
pprennant votre départ,  
t lamenté de ne pouvoir  
ion, que nous nous sou-  
ute vous aviez prise, à  
e fussions-nous pas par-  
eusement nous avons  
ci, un homme qui nous  
é la nuit derrière. — Et  
— Une espèce d'écuyer  
ez suspect... Il s'est jeté  
r nous avons campé à la  
grand chemin. Craignant  
anglais et qu'il ne nous  
upes de la province, j'or-  
nier arbre venu... Le co-  
et se démena comme un  
it être pendu bel et bien,

nues dans l'adresse-ci-après vous nous obligeriez de  
l'accueillir favorablement dans le plus prochain nu-  
méro de votre feuille.

Avec nos remerciements recevez, Monsieur, nos  
salutations bien sincères. — DANIEL BENTZIEN.

A Messieurs le Président et les Membres des bureaux  
des comices agricoles de Maine-et-Loire, en géné-  
ral, et à ceux du comice de Saumur, en particu-  
lier.

Messieurs,

Quoiqu'étranger à vos contrées, permettez-vous  
d'avoir l'honneur de soumettre, à l'appréciation de  
vos lumières, les considérations suivantes :

Les comices agricoles ont l'habitude de n'appeler  
l'attention de leurs concitoyens que deux fois par  
an, à l'époque de l'adoption du programme des  
prix à décerner et ensuite lors de leur distribution.  
— Selon nous, ce n'est pas assez. Aussi, le plus  
souvent, qu'arrive-t-il ? — Lorsque 2 ou 3 cantons  
sont réunis sous la même présidence, après quel-  
ques années d'exercice, un certain nombre d'adhé-  
rents se lassent de payer une cotisation annuelle à  
un chef-lieu de canton très-éloigné. Alors, ou ils se  
détachent pour former une association distincte,  
et quelquefois, grâce à l'impulsion vigoureuse don-  
née par le nouveau président, les adhésions arri-  
vent en plus grand nombre, — ou les souscripteurs  
s'arrêtent tout court, tombant dans une complète in-  
différence.

Il nous semble, Messieurs, qu'un tel état de cho-  
ses ne se produirait presque jamais si le bureau pre-  
nait l'habitude : 1<sup>o</sup> de tenir séance une fois par mois ;  
— 2<sup>o</sup> si, à la suite, il faisait publier, dans la feuille  
d'arrondissement, un procès-verbal assez étendu  
sur chacune d'elles ; — 3<sup>o</sup> s'il faisait connaître, de  
temps en temps, le nom des membres les plus zélés  
de l'association, comme aussi le nom des agricul-  
teurs les plus intelligents et les plus habiles du ou  
des cantons associés ; — enfin, 4<sup>o</sup> si des membres  
du bureau ou du comice prenaient à tâche, soit  
dans la presse quotidienne, soit dans la presse agri-  
cole de noter tous les faits curieux, toutes les dé-  
couvertes utiles que la science ou l'observation ré-  
vèlent, de temps en temps, à l'agriculture, sujets  
dignes d'être insérés dans la feuille d'annonces de  
l'arrondissement, et, s'ils avaient une certaine im-  
portance, destinés à être ensuite tirés à part aux  
frais du bureau et distribués à tous les membres du  
comice. De cette manière, vous stimuleriez, Mes-  
sieurs, le zèle des indifférents, vous donneriez à  
ces associations une bien plus grande importance,  
en un mot, vous rendriez de véritables services à vos  
concitoyens....

En terminant, qu'il nous soit permis de solliciter  
votre sérieuse attention sur le grand but moralisa-  
teur des travaux auxquels nous vous convions,  
Messieurs, de vouloir bien prendre part en remplis-  
sant le programme indiqué ci-après. J.-D. BENTZIEN.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX, A PARIS.

MM. l'abbé Petit, curé de Saint-Nicolas, à la  
Rochelle, Daniel Bentzien, négociant à Bordeaux,  
et L. Chaplain, ancien rédacteur du *Breton*, à  
Nantes, tous membres correspondants de la Société  
ci-dessus, nous invitent à publier, dans l'intérêt  
public, l'article suivant :

quand par hasard il entendit prononcer mon nom ; il  
vint se jeter à mes pieds, et me dit que si je voulais lui  
accorder la vie, il se faisait fort de me conduire dans un  
endroit où vous deviez être assez empêché, car vous étiez  
tombé entre les mains d'un méchant seigneur qui ne  
manquerait pas de tirer profit de vous. Comme il a exac-  
tement dépeint votre personne, nous n'avons pas douté  
de sa sincérité. Cependant, il nous a été impossible d'ex-  
pliquer pourquoi cet écuyer avait quitté le château de  
Montbrun ; je le soupçonne fort d'avoir voulu avertir les  
Anglais et le duc de Lancastre, comte d'Aquitaine,  
de votre présence dans le pays. Pour écarter, mes sei-  
gneurs et moi nous ne tenions pas assez à voir pendre  
ce misérable vassal pour refuser sa proposition. Nous lui  
avons promis la vie s'il nous donnait les moyens de vous  
retrouver, en le menaçant de le tuer au premier soup-  
çon de trahison. Il nous a conduits ici, et voilà, frère  
Bertrand, comment nous avons eu le bonheur de vous  
revoir.... Au moment où vous vous êtes montré, nous  
allions envoyer sommer les habitants de Montbrun de  
vous remettre entre nos mains, sans quoi nous eussions  
saccagé ce manoir inhospitalier ; mais à présent, je  
pense, nous allons quitter bien vite ce pays sauvage,  
laissant à d'autres le soin d'enfermer cette tanière de  
renards.

Duguesclin avait écouté avec attention le récit de son  
frère. Il dit dévotement, en levant les yeux au ciel :

Concours moralisateur pour 1857.

Voulant encourager la douceur et la compassion  
envers les animaux, en général, la *Société protec-  
trice* décerne des médailles aux cochers, palefre-  
niers, charretiers, bergers, garçons et servantes  
de fermes, conducteurs de bestiaux, garçons bou-  
chers, à toute personne enfin qui a fait preuve à un  
haut degré de bienveillance, de bons traitements et  
soins assidus vis-à-vis les animaux domestiques.  
Elle accorde aussi des récompenses aux inventeurs  
d'appareils destinés à diminuer la souffrance des  
animaux, et aux auteurs de publications utiles au  
développement de son œuvre.

Cette année, comme les précédentes, la Société,  
placée sous le patronage de S. Exc. le ministre de  
l'agriculture, du commerce et des travaux publics,  
tiendra, au mois de mai, une séance solennelle et  
publique pour la distribution de ces distinctions.

En conséquence, les Sociétés d'agriculture, les  
comices agricoles de la France entière, comme tou-  
tes les personnes s'intéressant au progrès social sont  
invitées à désigner, à la Société ci-dessus, les in-  
dividus des deux sexes qui pourraient avoir quelque  
droit à une récompense, en envoyant les pièces jus-  
tificatives avant le mois d'avril 1857. — Ces pièces  
sont : un certificat de bonnes vie et mœurs émanant  
de l'autorité administrative et une demande expo-  
sant les droits du candidat, portant la signature lé-  
galisée de deux personnes notables, au moins. —  
Pour les auteurs ou inventeurs, un exemplaire de  
leur œuvre ou un exemplaire de leur machine suf-  
fira.

Tous ces documents devront être adressés franco  
à M. le Vicomte de Valmer, président, au siège de  
la Société, quai de Malaquais, 3, à Paris.

Espérons que la Charente-Inférieure, la Vendée,  
comme tous les départements de l'Ouest, présente-  
ront à ce concours, essentiellement moralisateur,  
de nombreux et dignes concurrents !..

Le secrétaire général, HENRI RICHELOT.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Lord Palmerston, après avoir prononcé la dissolution  
du Parlement, aussitôt que le budget aura été voté pour  
trois mois, procédera à la réélection des communes.  
Autorisé par la Reine, il a déclaré nettement et officielle-  
ment à ses adversaires qu'il ne changera rien à la po-  
litique suivie en Chine, qu'il continuera à protéger la  
vie, les droits et les biens des sujets anglais, et qu'il  
rappellerait sir John Bowring, non pour le disgracier,  
mais pour le remplacer par un plénipotentiaire muni  
d'instructions directes.

Des dépêches ajoutent que deux vaisseaux, le *Sans-  
Pareil* et *l'Himalaya*, ont déjà reçu l'ordre de partir  
pour la Chine avec des troupes de renfort. Le vote des  
communes, ainsi que nous le pressentions, va donc don-  
ner à la guerre contre la Chine une activité nouvelle. —  
Havas.

BOURSE DU 5 MARS.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 70 30.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95.

BOURSE DU 6 MARS.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 70 20.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 94 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Que mon Seigneur Jésus-Christ et sa sainte mère  
soient bénis pour vous avoir conduits sains et saufs jus-  
qu'ici, comme pour les autres grâces dont ils m'ont  
comblé depuis quelques heures ! Je vous remercie, frère  
Olivier, de l'intérêt que vous prenez à ma personne....  
mais ne pourriez-vous me dire quelles nouvelles m'ap-  
porte le royal messenger ? — Le héraut est resté un peu  
en arrière, car lui et son cheval sont brisés de fatigue ;  
il ne tardera pas à nous rejoindre.... En attendant, ne  
voulez pas saluer nos parents et bons amis ? — Volon-  
tiers, frère Olivier.

Il commença alors vers un groupe de chevaliers,  
postés à l'entrée du village. A peine eurent-ils fait dix  
pas que Bertrand fut reconnu. Les seigneurs français sau-  
tèrent à bas de leurs chevaux et vinrent lui serrer la  
main, pendant que les hommes d'armes poussaient des  
vivats et agitaient les bannières pour le saluer.

Alors seulement toute espèce de défiance cessa entre  
les deux troupes, et les vassaux de Solignac respirèrent.  
Le sire de Nexon lui-même s'empressa de leur faire re-  
marquer que cette brillante chevalerie, étant amie de  
Duguesclin, allait probablement se joindre à eux contre  
le redoutable sire de Montbrun. En attendant, il les invita  
à profiter de ce moment de répit pour se reposer, le reste  
de la journée, selon toute apparence, devant être fort  
rude pour eux.

(La suite au prochain numéro.)

de Beyrouth ; plusieurs em-  
se trouvaient le long de son  
point de finir ses opérations d  
débarquement, lorsque tout à  
tueux souffle de sud-est, la m  
deviennent semblables à des r  
dre lève immédiatement l'anc  
mais il n'a disparu à nos yeux  
difficultés ; l'impétuosité du  
avec sa machine de 350 cheva  
a pu gagner le large.

» Quant aux mahones et em-  
le long du bord, elles furent  
qu'il arrivait aucun malheur  
taient ; mais elles n'ont pu en

» Il n'est resté sur la rade  
glais venant de charger à Jaf  
18,000 kilog. et l'autre de 16  
de deux ancres auxquelles o  
vers neuf heures du soir les c  
mer jeta les deux bâtiments  
18,000 kilogrammes, trois-m  
demi-heure de la ville ; et l'au  
quart d'heure plus près. Tous  
dirigèrent de ce côté ; on par  
page et on lui procura les sec  
soin. L'un de ces navires fut  
douze heures de temps et o  
chères publiques, y compris

— Les anciens manuscrits  
pour des princes ou des rois,  
fort rares ; leur exécution es  
à celle des nombreux manus  
abbayes. On y employait que  
et l'on mettait tout en œuvre  
haut degré de perfection. C'e  
genre que nous avons eu occa  
chener ces jours-ci. Ce sont  
Flandre par un excellent call  
sans doute à l'école de Bourg  
de Clèves, duchesse de Guel  
sa mère à la maison royale de  
manuscrit sur vélin est étin  
leurs. Les majuscules, larges  
haussées d'azur et de gueules  
pages sont chargés de fleurs  
de grotesques, etc. Les pei  
passent quelquefois les mille  
nues de l'époque, par la pe  
tente de la perspective, l'écl  
ris et l'exactitude des access  
encore citer des paysages, des  
édifices d'une riche architect  
ajouter que la plupart de c  
raient peut-être des chefs-d'  
notre siècle. On attache la va  
précieux volume.

#### CHRONIQUE LOCALE

COMICES AGR

A. M. Godet, rédacteur d

Aux Sables (Vend

Monsieur,

Persuadé que vous trouve  
but d'utilité générale à rép

connu sous ce costume indig  
prennent, je gagne, pour quelq  
merci en son nom et au nom d  
Parlons raison, Olivier : quel  
de vous mettre à ma poursuite  
pu me trouver dans ce pays é  
ple, frère Bertrand... Hier, peu  
part, Saint-Denis, héraut de l  
étrier à Mallevall, croyant vous  
chargé d'un message de notre  
ordonné grande diligence. En  
il a été fort contrit, il s'est ta  
s'acquitter de la royale commis  
mes décidés, sachant quelle r  
courir après vous... Peut-être  
venus à vous atteindre, mais l  
rencontré, à quelques lieues d  
a indiqué où vous aviez couch  
quel est cet homme, Olivier  
nommé Oswald, un drôle as  
hier au soir sur nos lignes, ce  
belle étoile, sur le bord du  
que cet homme ne fût un espio  
attiré sur les bras toutes les tre  
donnai de le *brancher* au pre  
quin ne parut pas satisfait,  
beau diable... Cependant il alla

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou en parties,  
**LA FERME DES AUBRIÈRES**,  
Située à Terrefort, commune de  
Saint-Florent, contenant 15 hectares.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION. (127)

1,000 fr. } A placer à rente  
5,000 } viagère.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à  
Saumur. (128)

**60,000 francs**

A placer sur hypothèque, en totalité  
ou par parties.  
S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à  
Saumur. (129)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite,  
**REMISE**, écurie, grenier, cour,  
hangars et place à fumier, à Saumur,  
rue des Payens.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DE MONTLAUR, ou  
à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

Atelier de Peinture et de Vitrierie.

**GAUTHIER ET SECHET**

Rue du Portail-Louis, n° 34, à Saumur.

**AVIS.**

On demandé un ancien militaire pen-  
sionné, pour remplir les fonctions de  
**GARDE CHAMPETRE**.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

1<sup>er</sup> ÉTAGE, composé de plusieurs  
pièces avec balcon.  
S'adresser à M. CARRET, charcutier.

**A VENDRE**

Par adjudication,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire  
à Saumur,

Le mardi 17 mars 1857, heure de midi,

Une MAISON, située à Saumur,  
place Saint-Pierre, à l'angle de la  
rue du Petit-Maure, appartenant à M.  
BERGE, et actuellement occupée par  
ledit sieur Berge et par M<sup>lles</sup> Berge,  
lingères. (121)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de  
M<sup>e</sup> DUTERME,

Le 8 mars 1857, à midi,

**UNE MAISON,**

CAVE, PRESOIR ET TERRE AFFIÉE DE  
VIGNE,

Le tout contenant 27 ares 50 centiares,  
Située au lieu dit la Pierre-Couverte,  
commune de Bagneux, joignant les  
héritiers Rebeilleau.

S'adresser à M. REYNAULT-MONESTE,  
bourelleur à Saumur, ou à M<sup>e</sup> DUTERME,  
notaire à Saumur. (115)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 29 mars 1857, à midi,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>  
LE BLAYE, notaire à Saumur,  
DE 55 ARES DE JARDIN  
avec BATIMENT,

Sis au Gros-Caillou, commune de-  
Saint-Lambert,

Joignant la vieille route de Tours  
et l'ancien lit de la Loire,  
En un ou plusieurs lots.

Mise à prix, pour le tout: 7,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudica-  
tion.  
S'adresser audit notaire. (50)

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup>  
DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 mars 1857, à midi,  
Par lots de 44 ares, aboutant tous  
à chemin,

Un PRÉ, nommé le Pré de la Per-  
rière, appartenant à M. Amédée PER-  
SAC, contenant en totalité 5 hectares  
92 ares 76 centiares, situé commune  
de Chacé, près Saumoussay.

On traitera, avant l'adjudication,  
s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser à M. MILLON-GUITARD,  
géomètre à Saumur, rue des Basses-  
Perrières, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire  
à Saumur. (114)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON NEUVE,  
A Saumur, rue de la Basse-Ile,  
Appartenant à M. OSSANT père.

DEUX MAISONS NEUVES,  
Sur la levée du Chapeau, près Saumur,  
Appartenant à M. BRARD-OSSANT.

S'adresser audit notaire. (51)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire  
à Saumur.

**FONDS A PLACER  
SUR HYPOTHÈQUES.**

Diverses SOMMES, à longs termes,  
avec faculté de remboursements par-  
tiels.  
S'adresser audit notaire. (670)

**A VENDRE**

Ou à Louer,  
UNE MAISON, située à Saumur,  
rue Beaurepaire, dépendant de la suc-  
cession de M. Guillemard, et joignant  
d'un côté la maison de M. Follie,  
d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en : salon,  
salle à manger, chambres à coucher  
et salle de bain, au rez-de-chaussée;  
chambres et cabinets, au 1<sup>er</sup> étage;  
greniers; cuisine et caves, lingerie,  
remise et écurie, bûcher et vaste jar-  
din.

S'adresser à MM. DELAVAU, rue  
Pavée, n° 6. (102)

**HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,**

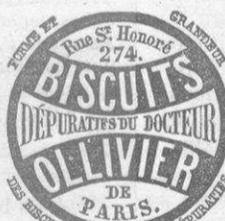
Rue Montmartre, 124, à Paris,

**TENU PAR ALEXANDRE MÉE.**

**Chaussures françaises, en Gutta-Percha,**

PAR BREVET D'INVENTION. (NAPOLÉON-GAILLARD).

Seule fabrique à Saumur, chez M. LECLUSE, bottier, rue Saint-Jean, 37.



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gra-  
vité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU  
et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu  
de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Acadé-  
mie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement.—  
Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en  
toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille  
francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS,  
RUE SAINT-HONORÉ, N° 272. — Consultations gratuites. Trai-  
tement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52  
biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, phar-  
macien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A  
BAUCÉ, M. Drouet, phar. (484)

**COUP-D'ŒIL**

SUR LES

**PROVINCES DANUBIENNES**

Par UN OFFICIER FRANÇAIS,

PRIX : 1 f. 25,

Chez tous les Libraires de Saumur.

PRIX DU NUMÉRO

DE

16 PAGES,

10 CENTIMES.

**JOURNAL ILLUSTRÉ  
DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS**

Bureaux : 46, rue Saint-Louis (au Marais), à Paris.

**TEXTE.** — Voyages anciens et modernes, reproduits, traduits ou résumés : circumnavigations, explorations, découvertes; grandes chasses et grandes pê-  
ches; expéditions et combats maritimes, naufrages, hivernages célèbres. — Histoire naturelle. — Biographie des voyageurs célèbres. — Romans décrivant  
les contrées étrangères et leurs mœurs. — Excursions dans les départements français, dans leurs chefs-lieux et leurs localités les plus remarquables. —  
Voyages à travers la littérature, etc.

**GRAVURES.** — Vues des endroits les plus remarquables des deux mondes, portraits, gravures diverses, etc., etc.

Le cadre de cette publication atteste qu'elle aura, tout en donnant à ses souscripteurs une lecture de nature à leur plaire, un intérêt véritable. — Le premier  
numéro du *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs* paraîtra le samedi 7 mars. Les personnes qui voudraient recevoir directement par la poste le *Journal  
illustré des Voyages et des Voyageurs*, peuvent adresser dès à présent leur souscription à ses éditeurs, 46, rue Saint-Louis (Marais), à Paris. — MM. les abon-  
nés recevront gratuitement les titres, couvertures et la table des matières du volume que formera, chaque année, le *Journal illustré des Voyages et des  
Voyageurs*. (109)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,

**A VENDRE**

**2 FOURS A CHAUX GRASSE**

pour la terre,

**ET UNE BELLE CARRIÈRE.**

Toutes facilités seront accordées  
pour les paiements.

S'adresser à M. GUYON père, pro-  
priétaire aux Verchers. (94)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec  
cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M<sup>me</sup> LEROY, à côté, ou  
à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

**BELLE MAISON**, au Pont-Fou-  
chard, avec pavillons sur la route,  
bosquet, porte et grille en fer. On y  
joindra, si l'acquéreur le désire, tout  
ou partie d'un clos de 2 hectares, at-  
tenant à la maison.

**DEUX PETITES FERMES**

A VENDRE, au denier 30 du prix  
de ferme. — L'une située à la Rom-  
pure, près la Croix-Verte, et l'autre  
près le bourg de Saint-Lambert. —

Contributions à la charge des fermiers.  
S'adresser, pour le tout, à M.  
GAURON-LAMBERT. (63)

**A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON, propre au com-  
merce, sise rue d'Orléans, en face de  
l'hôtel de Londres.

S'adresser à M<sup>me</sup> LORAIN. (64)

**A VENDRE ou A LOUER**

**DEUX MAISONS,**

Situées rue Beaurepaire, n°s 46 et 48.

Précédemment occupées : l'une par  
le major Jarry, l'autre par M<sup>me</sup> veuve  
Callouard, et joignant les nouvelles  
constructions de M. Combiar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DE Fos-  
LETHEULLE. (93)

M. PLÉ, commissaire - priseur,  
demande un CLERC. (79)

**A VENDRE ou A LOUER, pour la**

St-Jean 1857, une Maison avec Cour,  
Jardin, Ecurie et Remise, rue Cen-  
drière, occupée par M. Lebrecq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M<sup>e</sup>  
LEROUX, notaire à Saumur. (21)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**UNE MAISON**

Avec Jardin,

Sise Porte-du-Bourg, anciennement  
occupée par M. Aubry.

S'adresser à M<sup>llo</sup> LATRAU, rue du  
Collège. (86)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la  
Sous-Préfecture et de la Mairie.